

L'AJEFNB INTERVIENT DEVANT LA COUR D'APPEL

L'AJEFNB INTERVIENT DEVANT LA COUR D'APPEL

du Nouveau-Brunswick dans l'affaire *John Welton c. Pierre Mercier, 2934752 Canada Inc.* — Cette affaire portant sur le droit des assurances, dans laquelle une motion demandant la radiation d'un des défendeurs a été entendue par la cour, soulevait des questions importantes en matière de droits linguistiques, surtout en ce qui a trait à l'interprétation de ces droits, notamment des articles 16, 16.1 et 19 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des règles devant servir à interpréter les droits linguistiques en général. En l'espèce, le demandeur, étant l'intimé de la motion, avait clairement indiqué dans son avis de poursuite ses intentions de procéder en français. En réponse à la motion de l'avocate du requérant qui demandait sa radiation du dossier, les avocates du demandeur ont déposé un affidavit en réplique rédigé en français de même qu'un mémoire juridique écrit en français. Les avocates du demandeur, étant parfaitement bilingues, n'ont pas indiqué la nécessité d'obtenir les services d'un interprète. Malgré ce fait, le juge qui a présidé l'audience de la motion s'est appuyé sur la règle 39.05 des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* afin d'insister que les avocates du demandeur procède en anglais compte tenu que l'avis de motion avait été déposé en anglais et compte tenu du fait que les avocates du demandeur n'avaient pas indiqué la nécessité d'obtenir les services d'un interprète pour accommoder l'un des avocats au dossier, qui était un avocat unilingue anglophone.

L'AJEFNB a décidé d'intervenir dans cette affaire parce qu'elle se voyait en mesure de présenter à la Cour les principes qui devraient régir l'interprétation des droits linguistiques. À la lecture des décisions de la Cour suprême et de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, l'Association constate que la règle d'interprétation qui doit maintenant être appliquée dans tous les cas doit tenir compte de l'objet des droits linguistiques et être compatible avec le maintien et l'épanouissement des collectivités de langues officielles.

Dans le cas en l'espèce, nous tenions à préciser qu'une disposition législative ne peut venir restreindre la portée d'un droit constitutionnel reconnu dans la *Charte*, à moins que cette restriction soit justifiable et raisonnable dans une société démocratique, ce qui n'a pas été établi en l'espèce.

L'AJEFNB s'est présentée devant la Cour d'appel le 10 mars et a réussi à obtenir le statut d'intervenante dans cette cause. Cette audience se poursuivra le 13 mai 2004, date à laquelle les parties présenteront leurs arguments à la Cour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration actuel de l'AJEFNB aura lieu dans le cadre de ses assises annuelles le 29 mai prochain, à Balmoral. Si vous désirez qu'un sujet particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-855-9191.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE le 29 mai 2004, à Balmoral

Cette année, les assises annuelles auront lieu le samedi **29 mai**, à **Balmoral**, à compter de **15 h 30**, à la *Brasserie 4 Saisons*, sur la rue Drapeau.

Un bloc de chambres a été réservé au *Manoir Adélaïde*, à Dalhousie, au coût de 80 \$ plus taxes, occupation simple ou double. Le numéro à composer pour réserver est le 1-800-934-5444 (prière de préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB). Les *Chalets Le Nid du Héron* sont également disponibles, au village avoisinant de Charlo. Réservations : 1-506- 684-3766. Un service de navette entre le *Manoir* ou les *Chalets* et la *Brasserie* sera offert gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Les assises seront suivies d'un banquet à la *Brasserie 4 Saisons*, à compter de 18 h 30. Venez vous amuser en compagnie de collègues et amis. Nous vous promettons une soirée des plus intéressantes !

APPEL DE CANDIDATURES

Tous les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'Association vous intéressent et que vous désirez y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec la présidente du Comité des candidatures, Louise Aucoin, en composant le 506-863-2130 ou par courriel à l'adresse aucoin@umoncton.ca.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU BARREAU DU N.-B.

L'assemblée générale annuelle du Barreau du Nouveau-Brunswick aura lieu cette année à Fredericton, du 25 au 27 juin prochain, au *Delta*.

L'AJEFNB encourage tous ses membres à appuyer cette initiative du Barreau, qui, traditionnellement, a tenu à organiser ses assises annuelles dans la région

de St. Andrews. Si l'activité s'avère une réussite à Fredericton, le Barreau pourrait choisir de tenir ses assemblées générales annuelles futures dans diverses régions de la province.

CAMP D'ÉTÉ EN DROIT « À la découverte de nos droits »

Pour une deuxième année consécutive, l'Association va être en mesure d'offrir un camp d'été dans le cadre du programme *Éducation Plus* du ministère de l'Éducation du N.-B. La première phase du projet, financée par Justice Canada, est presque terminée – cela comprend la mise à jour du matériel pédagogique, l'achat de matériel, etc.

Le Camp aura lieu du **27 juin au 3 juillet** inclusivement, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Les jeunes qui ont terminé la 9e, la 10e ou la 11e année sont admissibles.

Le Camp d'été en droit permet aux jeunes de se renseigner davantage sur le fonctionnement du système juridique canadien actuel ainsi que sur les différentes possibilités de carrière qu'offre la profession juridique. Des activités fort intéressantes sont prévues au menu. En voici un avant-goût : la tenue d'un théâtre-tribune et d'un mini-procès, la visite d'un tribunal, plusieurs sorties spéciales, etc.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à communiquer avec l'école que fréquente votre jeune.

NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE JURIDIQUE DE L'AJEFNB

L'AJEFNB publiera très prochainement une nouvelle édition de son *Guide juridique*. Une importante mise à jour a été effectuée, pour ainsi refléter des changements apportés à certaines lois du Nouveau-Brunswick et pour offrir davantage de renseignements au grand public. L'Association souhaite pouvoir lancer son nouveau *Guide* lors de ses assises, en mai. Par la suite, elle en fera la diffusion à tous ses membres et aux personnes qui en feront la demande.

UN NOUVEAU TOME S'AJOUTE AU RECUEIL

L'Association s'acharne à terminer le septième tome de la collection *Recueil d'actes juridiques*. Ce nouveau tome porte sur le droit corporatif et vient s'ajouter aux 6 tomes déjà sur CD. Nous en sommes à l'étape de la révision linguistique. Là encore, nous souhaitons lancer le nouveau CD, qui comptera les 7 tomes, à nos assises annuelles. Comme par le passé, les membres de l'Association recevront gratuitement les sept tomes, sur CD.

FORMULAIRE DE PROCÉDURE EN DROIT DE LA FAMILLE

L'AJEFNB produira bientôt un formulaire de procédure complet en droit de la famille pour l'usage de ses membres. Le formulaire et les annexes qui s'y rattachent sera produit sur CD-ROM et sera diffusé gratuitement aux membres de l'Association.

CHAMPS DE CAPTAGE ET BASSINS HYDROGRAPHIQUES – SECTEURS PROTÉGÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Considérations lors de transferts de propriétés – Le *Programme de protection des champs de captage* a pour but de protéger l'eau potable des municipalités (approvisionnant environ 150 000 résidents) qui dépendent de l'eau souterraine comme source primaire d'eau potable par la mise en œuvre du règlement 2000-47 du *Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage du Nouveau-Brunswick*, sous le régime de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* du Nouveau-Brunswick. Trois zones de protection distinctes sont définies pour chaque champ de captage. À l'intérieur de ces zones, le règlement interdit ou limite le stockage de produits chimiques et les activités d'utilisation des terres qui peuvent être nuisibles aux puits de production municipaux. À l'heure actuelle, onze municipalités se conforment à ce décret. L'objectif est de désigner les champs de captage dans toutes les municipalités d'ici 2008.

En vertu du *Programme de protection des bassins hydrographiques*, l'eau potable des communautés (approvisionnant environ 300 000 résidents) qui puisent leur eau potable de sources d'eau de surface de bassins hydrographiques est protégée. Ces secteurs

de bassins hydrographiques couvrent approximativement 4 % du territoire terrestre de la province, mais approvisionnent presque 40 % de la population avec de l'eau potable. La mise en œuvre du Règlement 2001-83 du *Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques du Nouveau-Brunswick*, en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* du Nouveau-Brunswick, assure la protection de ces sources d'eau. Trois zones de protection distinctes sont définies pour chaque bassin hydrographique désigné.

Il faut noter que toutes les activités à l'intérieur des secteurs désignés sont interdites à moins qu'elles soient permises conformément au règlement respectif. Toutefois, les propriétaires fonciers affectés peuvent demander une exemption avant d'entreprendre une activité interdite en vertu du règlement. La réglementation diffère selon la source d'eau, à l'intérieur de chaque zone de protection.

Des renseignements supplémentaires concernant ces deux règlements, y compris des cartes situant les secteurs protégés, peuvent être obtenus en consultant les sites Web suivants :

- Règlement sur les champs de captage : www.gnb.ca/0009/0371/0001/index.html
- Règlement sur les bassins hydrographiques www.gnb.ca/0009/0371/0004/index.htm

Vous pouvez également communiquer directement avec les agents régionaux du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :

Donald Bourgeois (Moncton) : 506-856-2374
Gilles Thériault (Bathurst) : 506-547-2092
Mark Bader (Saint-Jean) : 506-658-2558
Sara Richard (Fredericton) : 506-444-5149
Mélanie Savoie (Miramichi) : 506-778-6032
Natalie Ryckman (Grand-Sault) : 506-473-7744

PROFIL D'UN MEMBRE

Lynne CASTONGUAY – D'abord attirée par le domaine de la psychologie, Lynne CASTONGUAY obtient le baccalauréat dans cette discipline et par la suite la maîtrise à l'Université de Moncton. Sa thèse de maîtrise s'intitule « L'impact des différences individuelles sur le témoignage des témoins oculaires ». Elle a été professeure à temps partiel en

psychologie de 1996 à 2000, surtout au niveau du cours intitulé « Psychologie de l'adolescent, de l'adulte et du vieillard ». Elle demeure active dans ce domaine, étant membre du Comité de discipline du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

Récipiendaire de diverses bourses et distinctions, Lynne termine ses études à la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1993; d'ailleurs, c'est elle qui agit comme porte-parole à la collation des diplômes. C'est pendant son séjour à la Faculté de droit qu'elle commence à s'intéresser à l'AJEFNB, étant élue au sein de son conseil d'administration en tant que représentante des étudiants de la Faculté. Admise au Barreau de Nouveau-Brunswick en 1994, elle est nommée au poste de directrice adjointe du Centre international de la common law en français de l'Université de Moncton, poste qu'elle occupe toujours. Elle est chargée de cours à temps partiel et a collaboré au développement des projets médiatisés à la Faculté de droit; d'ailleurs, elle a conçu le cours médiatisé portant sur les contrats. Lynne aime toucher un peu à tout – elle est directrice générale de la *Revue de la common law en français* depuis 2002. En décembre 2003, elle est nommée à la Commission néo-brunswickoise sur la démocratie législative, pour un mandat d'un an.

Lynne est très active au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB, depuis quelques années déjà. Elle en est présentement trésorière et représentante du Comité du secrétariat pour ne nommer que ceux-là. Mentionnons qu'elle est co-responsable du *Camp d'été en droit 2004*, ayant collaboré très étroitement au succès de cette activité l'an dernier avec la présidente sortante, Louise AUCOIN.

Lynne CASTONGUAY est mariée à Yves PAGE et ils ont un fils, Yannick, qui a maintenant sept ans. Elle s'intéresse à la décoration intérieure, à la musique et au hockey. Ne soyez pas surpris de la trouver aux parties des *WildCats* de Moncton; c'est l'activité préférée de toute la famille !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Harold M ICHAUD

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

DÉCISION IMPORTANTE À LA COUR PROVINCIALE

RESPECT DES DROITS LINGUISTIQUES – C'est le 17 juin dernier que le l'honorable **Frédéric Arsenault**, juge à la Cour provinciale de Dalhousie, a rendu une décision concernant la conséquence de la signification d'un avis unilingue anglais donné par la Couronne avant un procès qui devait se dérouler en français. Dans la cause *R. c. Pierre Mallais*, l'accusé fait face à une accusation de possession de drogues dans le but d'en faire le trafic. Avant le procès, la Couronne devait signifier à l'accusé un avis d'intention de présenter le témoignage d'un expert. L'accusé avait dès le début fait part à la Cour de son intention d'avoir un procès en français. Néanmoins, l'avis signifié par la Couronne était rédigé uniquement en anglais. L'avocat de l'accusé, Maître **Larry Landry**, a fait une motion invoquant que les droits linguistiques de l'accusé avaient été violés. Dans sa décision orale, le juge Arsenault a confirmé la violation des droits linguistiques et a écarté le témoignage de l'expert. Il a toutefois refusé d'accorder un arrêt des procédures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

C'est le 29 mai dernier qu'avaient lieu les assises annuelles de l'AJEFNB, à Balmoral. Le président sortant, **Harold Michaud**, a dressé un bilan très positif de l'année écoulée. Le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), Maître Tory Colvin, a prononcé un discours lors du banquet de clôture. La nouvelle édition du Guide juridique de l'AJEFNB fut lancée.

NOUVEAUX VISAGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Plusieurs nouveaux membres siègent maintenant au Conseil d'administration. **Lynne Castonguay** en assume la présidence, **Érik Denis** demeure à la vice-présidence, **Sacha Morisset** s'occupe de la trésorerie et **Nadia Bérubé** accède au poste de secrétaire alors que **Harold Michaud** devient président sortant.

Les représentants de régions sont : **Annie Daneault** (*Victoria-Carleton*), **Chantal Moreau** (*Madawaska*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **André Daigle** (*Chaleur*), **Serge Robichaud** (*Péninsule acadienne*), **Maurice Richard** (*Miramichi-Kent*), **Lizon Chiasson-Foulem** (*Westmorland*), **Marie-Claude Desrosiers** (*Fundy*) et **Érik Denis** (*Fredericton*). La Faculté de droit est représentée par **Marie-France Albert** (*corps professoral*) et **Nadia Bérubé** (*corps étudiant*).

Les comités permanents de l'AJEFNB sont présidés par **Louise Aucoin** (*assises annuelles*), **Christian**

Michaud (*services juridiques*) et **Sacha Morisset** (*secrétariat*).

Le Conseil d'administration va, dans la prochaine année, surtout se pencher sur les dossiers suivants : le recrutement, les projets (le *Camp d'été 2005*, la nouvelle édition de l'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*, la production d'un 8e tome dans la collection *Recueil d'actes juridiques* et la promotion de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*), la mise à jour du règlement administratif de l'Association et la formule des assises annuelles, pour n'en nommer que quelques-uns.

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 25 septembre prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet particulier y soit traité, veuillez communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-858-4491.

PRIX PIERRE-AMAND-LANDRY

Toutes nos **félicitations** à l'étudiante **Nadia Bérubé**, membre de notre Conseil d'administration, pour avoir mérité, avec sa co-équipière Denise Doiron, la première place dans le concours de plaidoirie en appel *Pierre-Amand-Landry 2004*, qui met en compétition des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Étaient membres du jury messieurs les juges Michael McKee, de la Cour provinciale du N.-B., Stephen McNally, de la Cour du Banc de la Reine du N.-B. et Marc Richard, de la Cour d'appel du N.-B.

PROFIL D'UN MEMBRE

Jocelyne LÉGER-NOWLAN — Originaire de Sainte-Marie-de-Kent, au Nouveau-Brunswick, Jocelyne Léger-Nowlan occupe le poste de directrice générale de l'Association depuis novembre dernier. Jocelyne est diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et membre active du Barreau du Nouveau-Brunswick, ayant terminé l'an dernier son stage chez *Barry Spalding Richard*. Elle est actuellement inscrite au programme de la Maîtrise en administration des affaires, à temps partiel. Pendant la durée de ses études universitaires, elle s'est méritée plusieurs bourses (Faculté de droit, Bourse *Tom Wilcox*, Mouvement coopératif acadien, Patrimoine canadien, Université de Moncton...) tout en demeurant active sur le plan physique, étant méritée une place au sein de l'équipe féminine de

hockey universitaire ainsi que de l'équipe de hockey de la Faculté de droit, *Les Maladroits*.

Après seulement quelques mois avec l'AJEFNB, déjà les services de Jocelyne sont devenus indispensables. Débrouillarde et grande travaillante, cette jeune femme énergétique ne comptabilise pas toutes les heures qu'elle met au boulot, mais vise surtout des résultats concrets.

Jocelyne est mariée à Dennis Nowlan, également diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Et voici... ce n'est plus un secret... un nouveau membre doit venir s'ajouter à la petite famille vers la mi-novembre ! On en profite pour leur souhaiter la meilleure des chances !

L'AJEFNB VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT ÉTÉ !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Lynne C ASTONGUAY
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

COLLOQUE PORTANT SUR LES DROITS LINGUISTIQUES

DROITS LINGUISTIQUES : IMAGINONS L'AVENIR

— L'AJEFNB est heureuse de pouvoir vous annoncer que Justice Canada lui a accordé une généreuse subvention pour l'organisation d'un colloque, d'une durée d'une journée, qui portera, entre autres, sur la question d'éthique et des droits linguistiques et sur l'accès à la justice en français.

Le programme s'annonce des plus intéressants. L'AJEFNB sera en mesure de vous en dire plus long dans les prochains mois. Nous espérons pouvoir tenir ce colloque vers la mi-février 2005.

CAMP D'ÉTÉ 2004 TRÈS BIEN RÉUSSI !

Pour une deuxième année consécutive, l'AJEFNB a organisé un Camp d'été pour les jeunes de la province, dans le cadre du programme *Éducation Plus*. Le Camp a eu lieu du 27 juin au 2 juillet à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Justice Canada a assuré le financement de la première phase du projet (préparation du matériel pédagogique), alors que le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a financé la tenue même du Camp. Nous en profitons pour remercier **toutes** les personnes qui ont contribué au succès de cette activité ! Les commentaires des jeunes qui participent à ces camps sont très positifs.

L'Association espère pouvoir continuer à offrir des camps d'été en droit dans les années à venir.

GUIDE JURIDIQUE TERMINÉ

L'AJEFNB a lancé la 2e édition de son *Guide*, lors de ses assises annuelles à Balmoral le 29 mai dernier. Tous les membres recevront un exemplaire gratuitement lors de la campagne annuelle de recrutement.

CAMPAGNE ANNUELLE DE RECRUTEMENT

Pour l'AJEFNB, l'automne, ça signifie RECRUTEMENT ! Pour la toute première fois dans son histoire, en 2004, l'AJEFNB a dépassé le cap des 260 membres ! C'est donc l'objectif qu'elle se fixe pour 2005. Le moment venu, nous vous demandons de ne pas oublier de renouveler votre adhésion à l'Association. L'AJEFNB dépend de votre appui pour faire avancer ses projets.

PROJETS DE L'AJEFNB

L'AJEFNB met toutes ses énergies à faire avancer des projets fort importants, dont voici les principaux : **Formulaire de procédure (droit de la famille)** : Ce projet en est à l'étape de la révision linguistique. Le formulaire et les annexes seront disponibles sur

CD-ROM et seront distribués gratuitement aux membres de l'AJEFNB.

Tome 7 du Recueil d'actes juridiques (Corporations) : Nous en sommes aux dernières étapes de révision linguistique. Le tome 7 viendra s'ajouter à la collection *Recueil d'actes juridiques*, qui compte actuellement 6 tomes portant respectivement sur les testaments, les transactions immobilières, les sociétés, la famille, les baux et les affaires. Comme par le passé, les tomes du *Recueil* seront diffusés gratuitement aux membres de l'AJEFNB, sur CD-ROM.

Conventions d'achat-vente : Nous en sommes aux dernières étapes de révision linguistique de ces conventions en immobilier. Elles viendront s'ajouter aux 7 tomes du *Recueil d'actes juridiques*, sur CD-ROM.

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées — Ce projet avance très bien. Nous visons toujours publier la nouvelle édition de cet important ouvrage au printemps 2005.

NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'AJEFNB est heureuse de vous annoncer qu'une diplômée de la Faculté de droit (2002), **Annie FOULEM-HACHÉ**, remplace Jocelyne LÉGER-NOWLAN pendant son congé de maternité, depuis le 25 octobre 2004. Originnaire de Caraquet, Annie est membre du Barreau depuis 2003, ayant effectué son stage auprès du cabinet *Mockler Peters Oley Rouse & Williams*. Nous lui souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues !

PROFIL D'UN MEMBRE

Marie-France ALBERT — Détentrice de la maîtrise en sociologie et de la maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa, Marie-France Albert est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Moncton depuis 1988. Elle en a d'ailleurs été la vice-doyenne de 1992 à 1997 - sauf pendant une courte période en 1995 pendant laquelle elle en était la doyenne par intérim - et en est maintenant la doyenne pour un mandat régulier de cinq ans, qui a débuté le 1er juillet de cette année. Depuis son arrivée à la Faculté, elle s'est livrée non seulement à l'enseignement et à la recherche mais a aussi rendu d'importants services à la collectivité. S'agissant de

la recherche, elle a publié, seule ou en collaboration, des articles sur des sujets variés, allant du droit d'être compris directement par les tribunaux dans la langue officielle de son choix à la responsabilité financière civile des entrepreneurs au Nouveau-Brunswick. Elle rédige actuellement un livre pour la série *La common law en poche* sur le style de la common law. Au chapitre des services à la collectivité, elle a notamment été administratrice de l'AJEFNB, de l'Association des avocats et des avocates de la région de Moncton, de la *Revue de la common law en français*, de la SNA et de la Société acadienne d'analyse politique. De même, elle a été rédactrice en chef de la *Revue Égalité*. Avant d'occuper le poste de professeure à la Faculté, elle a notamment été jurilinguiste au Centre de traduction et de terminologie juridiques, recherchiste à la Société Saint-Thomas d'Aquin à l'Île-du-Prince-Édouard et conseillère à la division familiale de la Cour provinciale à Campbellton.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Présidente Lynne C ASTONGUAY

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 260 membres.

L'AJEFNB VOUS SOUHAITE UN HEUREUX TEMPS DES FÊTES !

Une année sans fin... Recrutement, étude de marché, camps d'été pour les jeunes, conférence pour les étudiants en droit, colloque pour nos membres, ouvrages de références pour tous, voilà quelques projets et activités qui marqueront l'année 2004-2005.

Sur le plan des nouveautés de l'AJEFNB, mentionnons la création d'un camp d'été pour les jeunes francophones de 11,12 et 13 ans. En partenariat avec Justice Canada et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, ce camp permettra aux jeunes de développer leurs habiletés oratoires, par le biais de concours d'art oratoire, des théâtres-tribune et d'une simulation de l'adoption d'une nouvelle loi à l'Assemblée législative. Le tout sera rehaussé de visites culturelles et d'activités sportives.

De plus, en 2005, Justice Canada financera des bourses pour permettre à huit jeunes de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve de participer au camp d'été pour les jeunes de 14 à 16 ans. Ce faisant, le camp d'été en droit aura un cachet atlantique pour ne pas dire national. D'autre part, en partenariat avec Justice Canada et le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB est le maître d'œuvre dans un projet d'étude de marché qui permettra d'identifier les où, quand et comment, afin de mieux cibler un plan de promotion éventuel portant sur l'accès à la justice en français au Nouveau-Brunswick. Les recherches sur le terrain débiteront au mois de janvier 2005.

Enfin, l'année 2004 nous a permis de constater que la présence d'une directrice générale à plein temps est nécessaire. Avec Denise Surette, la présence de Jocelyne Léger-Nowlan et par la suite d'Annie Foulem-Haché, a donné à l'AJEFNB une nouvelle énergie. Je tiens à les remercier pour leur travail, la passion et le dévouement qu'elles apportent au bureau jour après jour.

Je terminerai sur ces quelques rimettes en vous souhaitant santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année !

Si vous me le permettez un brin,
J'aimerais vous dire combien,
Nul ne serait possible, c'est certain,
Sans le dévouement de tous nos copains!

Tout au long de l'année, l'AJEFNB a su compter,
Sur le personnel, les ministères et la Faculté,
J'aimerais au nom de tous les remercier,
Vous souhaiter paix, santé, et bonne année !

La présidente,
Lynne Castonguay

CAMPAGNE ANNUELLE DE RECRUTEMENT

L'AJEFNB est toujours en pleine campagne de recrutement ! L'objectif pour 2005 est de dépasser les 260 membres et nous avons besoin de votre appui pour y arriver. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à renouveler votre adhésion, afin que nous puissions continuer à faire avancer les projets et les dross sdie l'Association.

JUSTICE CANADA FINANCE QUATRE PROJETS !

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées — Ce projet de longue haleine avance bien. Nous continuons à viser un lancement de la nouvelle édition au printemps 2005.

Colloque portant sur les droits linguistiques « Imaginons l'avenir » — Le colloque aura lieu le 19 février prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Plusieurs activités fort intéressantes sont prévues au menu, donc c'est un rendez-vous à ne pas manquer !

Camps d'été 2005, 2006 et 2007 — L'AJEFNB a reçu du financement pour concevoir et tenir des camps d'été pour les trois prochaines années. Elle s'en réjouit tout particulièrement car un nouveau camp vient s'ajouter au camp existant. Le nouveau camp s'adressera aux jeunes âgés de 11 à 13 ans, c'est-à-dire du niveau primaire. L'AJEFNB offrira donc deux camps d'été en 2005. Nous pouvons déjà vous annoncer que le camp du niveau secondaire aura lieu du 26 juin au 1er juillet et que le camp du niveau primaire aura lieu du 3 au 8 juillet. Les annonces seront diffusées dans les écoles par le biais du programme Camps Éducation Plus, au printemps 2005.

Étude de marché (dans le cadre d'une promotion accrue de l'AJEFNB) — L'AJEFNB a reçu une subvention pour procéder à une étude de marché pour déterminer l'état des lieux sur la situation actuelle l'accès à la justice partout au Nouveau-Brunswick. Des justiciables, des avocats et des juges seront consultés afin de recueillir leurs expériences personnelles face à l'accès à la justice. Les résultats de cette étude seront ensuite utilisés pour formuler un plan de promotion de l'AJEFNB et de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL). Le rapport final doit être terminé au plus tard le 31 mars 2005.

DU NOUVEAU POUR LES ASSISES DE L'AJEFNB

L'AJEFNB tiendra ses assises **à l'automne 2005**, tout probablement en septembre. L'AJEFNB organisera

son assemblée générale annuelle en collaboration avec la Faculté de droit et l'Association des étudiantes étudiantes de droit de l'Université de Moncton (AÉÉDUM).

PROFIL D'UN MEMBRE

Annie Foulem-Haché — Diplômée de la Faculté de droit (2002), Annie remplace Jocelyne Léger-Nowlan pendant son congé de maternité, depuis le 25 octobre 2004. Originaire de Caraquet, Annie est membre du Barreau depuis 2003, ayant effectué son stage auprès du cabinet Mockler Peters Oley Rouse & Williams, à Fredericton.

C'est depuis un jeune âge qu'Annie s'intéresse au droit. Elle a d'abord complété un baccalauréat en Science politique avant d'entreprendre, en 1999, son baccalauréat en droit. Pendant ses études, elle a occupé divers postes administratifs, bagage qui lui est bien utile pour le poste de direction générale.

Annie est mariée à Danny Haché, comptable chez LeBlanc Nadeau Bujold et ils ont un fils de 15 mois, Alex. Quoique s'occuper d'un petit garçon très actif puisse être un sport en soi (!), Annie aime bien, quand le temps lui permet, s'adonner à la marche, au ski alpin et à la lecture.

Le Bref est publié par **l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.**

Présidente Lynne CASTONGUAY

Adresse AJEFNB

Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 260 membres.
